

SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

Le feu de la colère

Près de 200 sapeurs-pompiers ont manifesté hier devant le siège du conseil départemental du Haut-Rhin à Colmar. Motif de leur protestation : les économies voulues par le Département, qui passent notamment par une augmentation de leur temps de travail.

Jean-Frédéric Tueffler

« On a dépassé un cap », dit d'une voix ferme, au milieu des hurlements de sirènes, Arnaud Biskupski, pompier professionnel à Colmar, représentant des personnels et secrétaire général CGT du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) du Haut-Rhin. Avec la manif des pompiers devant le siège du conseil départemental hier, l'ambiance est à l'insurrection. « Ce ne sont plus de simples idées mais des volontés de réformes officielles et qui sont diffusées, portant notamment sur l'augmentation du temps de travail. »

« Nous avons des conditions de travail très contraignantes avec des gardes de 24 heures, explique-t-il. Nous faisons 2 112 heures par an, avec des nuits, des week-ends, des jours fériés, sans contrepartie. Aujourd'hui, il y a la volonté de nous faire travailler plus, de baisser nos volumes de formation, de baisser notre pouvoir d'achat en ne payant plus nos entraînements de spécialité. C'est trop ! »



Près de 200 pompiers du Haut-Rhin, professionnels comme volontaires, ont manifesté hier devant le siège du conseil départemental à Colmar. Photo DNA/Nicolas Pnot

88 jours de garde contre 93

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (Sdis), dont le président, Eric Straumann, dirige aussi le conseil départemental, voudrait faire passer le nombre de jours de garde de 88 actuellement à 93, comme cela se fait dans les départements limitrophes. « L'idée, c'est une harmonisation sta-

tutaire par rapport à ce qui existe, déclare le président Straumann. Le Bas-Rhin est à 93 jours de garde, comme les Vosges, département plus petit. C'est à peu près la moyenne nationale. Et le métier reste le même. »

Autre point d'achoppement : l'allocation de vétérance. Destinée aux pompiers volontaires ayant passé la limite d'âge, elle est avancée par le Sdis aux communes, qui sont censées ensuite

la rembourser. « C'est une somme qui représente 1,7 million d'euros. Cela fait 5 000 € en moyenne par commune », calcule Arnaud Biskupski. Mais les communes ne paient pas : « Le président veut nous faire croire que ces 5 000 € mettraient les communes en cessation de paiement ! »

« Le problème de vétérance est un faux problème, rétorque Eric Straumann. Au final, c'est toujours le con-

tribuable qui paye. » Le président du Casdis souligne aussi que la contribution des communes au Sdis a augmenté de 1 %, soit plus de 400 000 € au total depuis environ un an.

Le spectre de la cessation de paiement

« On est au début d'un processus, insiste Eric Straumann. On a expliqué aux syndicats les différentes pistes

d'économie. Si on ne fait rien, d'ici deux ans, on est en cessation de paiement. Il faut faire des économies, comme dans toute autre collectivité. »

Il s'appuie sur les chiffres communiqués par Lara Million, vice-présidente du conseil départemental, chargée des finances : « En 2015, en fonctionnement, on était à 280 000 € en négatif, alors qu'en 2009, on était à 4,3 millions d'excédents. La masse salariale n'a pas cessé de croître. Sur un budget total de 50 millions d'euros, la part salariale s'élève à 38 millions. » « Faut-il encore augmenter la pression fiscale alors qu'on l'a déjà fait ? », interroge Eric Straumann.

« Quelle sécurité pour demain ? »

Le capitaine Frantz, gréviste, pose de son côté une question : « Quelle sécurité veut-on pour demain, dans dix ans, dans vingt ans ? C'est ça qui se joue aujourd'hui. »

Ce conflit est le premier coup dur pour Eric Straumann, qui voit en plus tous ses opposants en profiter, de son prédécesseur, Charles Buttner, sorti de son silence en postant un message sur Facebook – « Il est particulièrement malvenu de critiquer, voire de dénigrer nos soldats du feu » – à Philippe Rogala, maire de Horbourg-Wihr. De nombreuses pancartes annonçaient « Fireman vs Straumann, l'aube d'un conflit ». Le feuillet de l'automne ?

DOUBS Retrouvé mort, victime de plusieurs coups de couteau

Le corps sans vie d'un homme de 22 ans présentant plusieurs coups de couteau a été retrouvé dimanche soir dans un champ à Soëne, près de Besançon. Il a été découvert par son père. Il était recherché par ses proches depuis le début de la journée. Une enquête pour « recherche des causes de la mort » a été ouverte et confiée à la brigade et à la section de recherches de Besançon. Une autopsie a été ordonnée par le parquet.

BLOTZHEIM Dans un état critique après avoir tenté de fuir

Un automobiliste qui circulait hier sur l'A35, dans le sens Bâle-Strasbourg, a provoqué un accident matériel à hauteur de Blotzheim. Apprenant que les gendarmes avaient été requis sur place, il a pris la fuite. Roulant à toute allure pour éviter d'être contrôlé, il a perdu le contrôle de son véhicule au niveau de Baldersheim vers 17 h 30. Il a quitté la route et terminé sa course contre un îlot central. Le Samu et les pompiers, ainsi qu'une infirmière pompier de Luttrach se sont rendus sur place. L'homme, âgé de 48 ans, a été transporté à l'hôpital dans un état critique. Une enquête est en cours.

MULHOUSE Un Gambien arrêté avec de la drogue

Un migrant gambien transportant de la drogue a été jugé hier par le tribunal correctionnel de Mulhouse. Cet homme de 26 ans a été contrôlé par les douaniers dans un bus reliant Barcelone à Dortmund, avec 2,340 kg d'herbe de cannabis dans son sac. Vivant dans un foyer à Heidelberg, il a expliqué qu'il s'était rendu chez un ami, à Alicante, pour y passer quelques jours. Ce dernier lui aurait proposé de gagner un peu d'argent en faisant transiter la drogue. Osman Muhammed a écopé d'un an de prison ferme, d'une amende douanière de 9 360 € et d'une interdiction du territoire français de cinq ans.

Une trentaine de centres de première intervention sur le grill

La grogne gagne aussi les pompiers volontaires. Dans le Haut-Rhin, une trentaine de centres de première intervention sur 260 sont menacés de dissolution car ils ne remplissent plus les critères de disponibilité.

Laurence Behr

André Lehmes, maire de la petite commune de Koestlach, dans le Jura alsacien, a été le premier à monter au créneau. Comme celui de sa commune, une dizaine de centres communaux de première intervention (CPI) pourraient disparaître du paysage sundgauvien car ils ne peuvent plus répondre à la demande opérationnelle de secours à personne. Une dissolution dont André Lehmes ne veut pas.

Le 29 juin dernier, l'élu reçoit un courrier du préfet du Haut-Rhin, dont l'objet est de dresser un « état des lieux et perspectives d'avenir de votre corps communal de sapeurs-pompiers ». Une lettre qui met le feu aux poudres. Que dit le courrier ? « Le directeur départemental des services d'incendie et de secours (Sdis) procède à des évaluations périodiques qui permettent de juger de l'opérationnalité et du fonctionnement des corps communaux de sapeurs-pompiers », écrit le préfet Pascal Lelarge. Rappelons que le Sdis dépend administrativement du conseil départemental et, d'un point de vue opérationnel, du préfet.

Quelles solutions ?

Classé « D » par le préfet, le CPI de Koestlach, qui compte sept pompiers, « n'a plus les effectifs suffisants pour intervenir et répondre à la demande opérationnelle de secours à personnes ». Ces CPI sont des corps communaux – donc non départementalisés – et qui relèvent de la responsabilité juridique du maire. « Le préfet du Haut-Rhin, qui est responsable de l'organisation opérationnelle, a alerté les maires concernés sur la fragilité de leur CPI qui ne peut plus répondre à la demande opérationnelle de secours à personne. Il leur a été demandé de réfléchir et de proposer une autre organisation. Nous sommes dans une démarche souple, pragmatique, d'accompagnement des maires et qui doit être adaptée à chaque CPI », estime la sous-préfète de l'arrondissement d'Altkirch, Marie-Claude Lambert. Les solutions ? Un regroupement vers des CPI intercommunaux ou un redéploiement des effectifs vers les centres de secours.

« Cet état des lieux laisse apparaître que votre corps communal, classé D, soit dans la dernière catégorie, ne répond plus aux exigences réglementaires minimales et présente des difficultés ne permettant plus d'envisager sa pérennité dans sa forme actuelle, poursuit le préfet. La précarité de la situation est préoccupante, s'agissant d'une compétence de sécurité civile que la commune a choisie d'exercer elle-même. C'est pourquoi elle me conduit à vous orienter à court terme vers une dissolution du corps. »

« L'évolution de la société veut que les habitants des communes travaillent ailleurs, c'est donc logique qu'ils ne soient pas disponibles en journée, mais ils le sont le soir et les week-ends. On ne peut pas fermer des CPI pour ces raisons », estime le commandant Martin Klein, le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) 68.

La sous-préfète d'Altkirch, Marie-Claude Lambert, et le chef de groupe territorial sud du Sdis 68 sont chargés de mener « une réflexion sur une organisation de la réponse opéra-



Des pompiers soutenus par des habitants se sont massés jeudi dernier devant la mairie de Koestlach pour dire leur mécontentement. Photo L'Alsace/Clément Hains

tionnelle territoriale plus large qui pourrait consister, dans votre cas [NDR : celui de Koestlach], à inciter le personnel volontaire à rejoindre le centre de secours dont vous relevez. »

« Rôle social » et « culture alsacienne »

Alors que la sous-préfète a mené la semaine dernière plusieurs réunions avec les maires des CPI concernés dans le Sundgau, elle a finalement annulé sa venue à Koestlach jeudi dernier, où s'est tenue une manifestation pour le maintien du CPI. « Si on ferme des corps de première intervention dans les villages, le volontariat va en prendre un coup et le bénévolat dans le monde associatif aussi. Tout ça va mourir... », craint André Lehmes.

Un sentiment d'abandon et d'incompréhension partagé par les pompiers des communes voisines, la population, les élus du secteur, soutenus par le député de la circonscription Jean-Luc Reitzer, les conseillers départe-

mentaux Sabine Drexler et Nicolas Jander, et le président de l'UDSP 68, Martin Klein s'oppose farouchement « à toute fermeture imposée et non consentie. Il ne faut pas oublier que les pompiers jouent un rôle social important dans les communes, en termes d'animation des villages. C'est notre culture alsacienne ! Dissoudre les CPI ne permettra pas non plus de faire des économies. Ce sont des services de proximité. Si un CPI compte trois ou quatre pompiers, là ça se comprend, mais avec dix ou quinze, je ne peux pas comprendre que l'on mette autant de pression sur les maires. »

La première vague de dissolution des CPI pourrait concerner Koestlach, Wolschwiller, Ligsdorf, Liebsdorf, Luenschwiller et Ballersdorf, dans le Sundgau. Dans le Haut-Rhin, une trentaine de CPI sont concernés sur 260, à l'image de Sondernach ou Niedermorschwihr qui sont également menacés, dans la région de Colmar. On compte par ailleurs 40 centres de secours dans le département.

SÉLESTAT Feu de motrice à la gare : des répercussions en cascade

Les perturbations du trafic SNCF après l'incendie de la motrice d'un train vide, qui s'était déclaré vendredi peu avant 18 h en gare de Sélestat (Alsace de samedi), ont été très importantes. Une vingtaine de trains, au total, ont subi des retards ou ont été supprimés. Le terminus d'un TGV Marseille-Strasbourg et d'un autre train en provenance du sud s'est finalement fait à Mulhouse, où les passagers ont dû attendre pendant plus de quatre heures, avant de bénéficier d'un acheminement jusqu'à Strasbourg dans un TER « hyperbondé » selon un voyageur. Un train de nuit Strasbourg-Nice a dû prendre le chemin des écoliers, via Nancy, Culmont-Chalindrey et Dijon. Mais ce sont les occupants du TER 200 Strasbourg-Bâle parti à 17 h 48 qui ont vécu la pire soirée. Leur train a été arrêté en pleine voie, vers 18 h 10, avec interdiction pour les « 300 à 400 passagers » qu'il transportait, de descendre prendre l'air... Privé d'alimentation électrique, à cause de la coupure d'électricité consécutive à l'incendie, le TER est resté bloqué quatre heures entre Sermersheim et Kogenheim, avant d'être rapatrié à Strasbourg vers 22 h 15... où un accueil avait été enfin prévu pour les « naufragés du rail », avec distribution d'eau et de paniers-repas.

> Vous êtes abonné au journal L'Alsace

Bénéficiez de l'OFFRE SPÉCIALE rentrée JDE

Le journal national d'actualité dès 9h-16h

Titres Particuliers France métropole

6 mois 26€95 30€

1 an 47€95 54€95 au lieu de 60€

* Autres destinations ou abonnements volaires, voir conditions.

Adresse d'expédition

Nom : _____

Prénoms : _____

Ad. recu : _____

Cette page : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Date de naissance : _____

Modes de paiement

Par chèque à l'ordre de JDE

Par virement bancaire, postal ou mandat

Mon numéro de carte bancaire :

CCP Strasbourg IBAN FR22 2004 1910 1000 4009 2993 616

IBC P93TRUPP3TH

BIC24 Mulhouse IBAN FR24 1007 1001 6000 0006 0000 001

IBC CHCPR24

Autres modes de paiement, nous consulter.

À retourner à :

JDE - TSA 70002 - 18 rue de Thann

68943 Mulhouse Cedex 9

N° Cristal 09 69 32 94 71

www.lal.com/jde - Téléphone 03 89 40 40 40 - www.jde.fr

Offre valable jusqu'au 30 septembre 2016. ** Uniquement pour les particuliers. Vous n'avez pas de compte.